

PRÉFET DU LOIRET
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général

**et autorisation de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant du Cens
Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle
et de leurs affluents (SIBCCA)**

**Communes de Chécy, Donnery, Fay aux Loges, Ingrannes, Mardié, Seichebrières, Sully la Chapelle,
Traînou et Vitry aux Loges**

Par arrêté du 12 janvier 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 26 février au 27 mars 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Mme Martine RAGEY, géomètre-expert ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-dig-cens@loiret.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;

- sur support papier, en mairies de Mardié, siège de l'enquête, de Fay aux Loges et Ingrannes,
- sur support informatique, en mairies de Chécy, Donnery, Seichebrières, Sully la Chapelle, Traînou et Vitry aux Loges ;

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible dans chaque mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment¹ l'étude d'incidence environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Mardié – 105 rue Maurice Robillard – 45430 MARDIÉ, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont : Chécy, Donnery, Fay aux Loges, Ingrannes, Mardié, Seichebrières, Sully la Chapelle, Traînou et Vitry aux Loges.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de :

- Mardié : lundi 26 février 2018 de 9 h à 12 h
- Fay aux Loges : samedi 10 mars 2018 de 9 h à 12 h
- Ingrannes : mardi 27 mars 2018 de 15 h à 18 h

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies de Chécy, Donnery, Fay aux Loges, Ingrannes, Mardié, Seichebrières, Sully la Chapelle, Traînou et Vitry aux Loges, sur internet à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au :

Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents (SIBCCA)- 21 route de Chécy – 45470 TRAÎNOU

contact : M. Hubert TINSEAU – président

tél : 02 38 21 83 32 ou 06 83 99 60 03 - courriel : sibcca45@gmail.com

¹ Conformément à l'article L. 123-10 du code de l'environnement. Toutefois, le dossier d'enquête publique doit contenir toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement.